

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0019525

14436

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 072149 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENLAHOUAR SMAIL

Date de naissance : 31/12/1965

Adresse : 60, RUE HOUARIA 4^e ETAGE Rue ZAHRAOUI ABDEL EL KACEM
Quartier des Hôpitaux, CASABLANCA.

Tél. : 06.61.71.05.87 Total des frais engagés : 17316,3 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur SEDDIKI AÏF
Chirurgien-Dentiste
Résidence Hôpital Place Charles Nicolle
Quartier des Hôpitaux Casablanca

MUPRAS
10 JAN. 2023

Date de consultation : 03/01/2023

Nom et prénom du malade : BENLAHOUAR SMAIL Age :

Même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Douloureuse abd. #

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/01/2023

Signature de l'adhérent

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
31/12/91	5	1	300.00	DOCTEUR Dr. El Sayed El Hachemi Rue de la sécurité Quartier des hôpitaux - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL HACHMI N°130, Bd. Moulay et Rue de la sécurité Casablanca Tél : 0522 86 22 45	31/12/91	56.50

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

27/50

iAf
GUE

ZYRDOL 500 mg 20 comprimés
PPV 29DH00 EXP 08/2025
LOT 26068 1

Ancien Interné des Hôpitaux Militaires - Paris - France
Ancien Urologue des Hôpitaux Militaires - Maroc
Andrologie - Troubles sexuels
Stérilité masculine
Diplômé de l'Université de Paris

الدكتور الصديقي
اختصاصي في جراحة
البهتان البولي والتسلسي
جراح سابق بمستشفيات فرنسا
ثم المستشفيات العسكرية بالمغرب
خريج كلية باريس

Fait à Casablanca, le

3/1/2023

MR BEN HOUAR
Nadia El Manira BEN CHEKROUN
130, Bd. Moulay Driss 1^{er}
et Rue de la Sécurité Sociale
Tél : 0522 86.22.45 - Casablanca

27/50

1e Zyradol 500mg

TS

1x25 (a)

29.00

2e Madofin g

TS

2 - 2 (1) (a)

56.50

Docteur SEDDIKI AFIF
Chirurgien - Urologue
Résidence Nour - Place Charles Nicolas
Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Place Charles Nicolas, Résidence Nour, 1er étage Apt. n°2, Quartier des Hôpitaux (face Institut Pasteur)
Urgences : 06 61 21 03 06 - Cabinet Tél. : 05 22 29 86 65